

## Compte rendu de Réunion

- > Commission de Quartier 5.1
- > Pont des Demoiselles – Ormeau - Montaudran - La Terrasse - Malepère

**Le 16 Décembre 2016**

> *Lieu* : Salle Corraze – 3 bis, rue Raymond Corraze

> *Élu présent* :

- Emilion ESNAULT, Maire du Quartier 5.1 (Pont des Demoiselles, Ormeau, Montaudran, La Terrasse, Malepère), Conseiller Délégué en charge de l'éclairage public, Président de la Commission Propreté et Stratégie de Proximité des Pôles de Toulouse à Toulouse Métropole.

> **Participation** ; 150 personnes

> *Partenaire extérieur* :

- Christine MERAULT, Police Nationale, Direction Départementale de la Sécurité Publique 31.

> *Services municipaux présents* :

- Pierre RUEDA , Directeur Opérationnel des services, Police Municipale, Mairie de Toulouse
- Florent WAEGHEMAEKER, Isabelle BOUSQUET , Direction de l'Action Territoriale , Secteur Sud-Est, Mairie de Toulouse .

Emilion ESNAULT ouvre la séance et remercie tous les participants de leur présence.

Il rappelle que depuis le 1er septembre 2016, Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse, l'a nommé Maire du Quartier 5.1 pour succéder à Marie-Pierre CHAUMETTE, qui a souhaité se consacrer pleinement à sa délégation aux Jardins et Espaces Verts.

Monsieur ESNAULT se présente : 32 ans, ingénieur, en charge de la délégation de l'éclairage public sur la Ville de Toulouse et Président de la Commission Métropolitaine Propreté et Stratégie de Proximité des Pôles de Toulouse (anciennement Voie Publique).

Le Maire de Quartier remercie Florent WAEGHEMAEKER, Chargé du secteur Sud-Est et Isabelle BOUSQUET, Référente du Quartier 5.1, de la Direction de l'Action Territoriale, d'être présents et rappelle l'ordre du jour :

- Quartier surveillé : le dispositif de participation citoyenne.
- Réalisations et Événements récents sur le quartier.
- Questions diverses.

Il précise que cet ordre du jour a été vu et validé en Bureau de Quartier 5.1. Monsieur ESNAULT propose que si des habitants souhaitent que des sujets soient évoqués en Commission de Quartier, il faut qu'ils les communiquent soit aux différentes associations membres du bureau soit à lui même.

### **1 - Quartier surveillé ; le dispositif de participation citoyenne :**

- **Le dispositif de participation citoyenne :**

Monsieur ESNAULT informe que cet été, le gouvernement a lancé un dispositif de vigilance entre voisins pour pallier aux problèmes des cambriolages.

Il accueille et remercie Madame Christine MERAULT, Responsable du Poste de Police Nationale de l'Ormeau, qui a accepté de venir présenter le dispositif de « participation citoyenne ».

Madame MERAULT, mentionne que son Poste de Police couvre les quartiers Pont des Demoiselles, Ormeau, La Terrasse, Montaudran et Malepère, soit un secteur relativement étendu. Elle rappelle l'effort fait par l'État pour lutter contre la délinquance et présente le dispositif de « participation citoyenne » à l'aide du diaporama diffusé en séance.

→ Contexte : Hausse de 10% des cambriolages en Haute-Garonne depuis le début de l'année 2016 par rapport à 2015 malgré la hausse des faits élucidés. Sur Toulouse, la hausse est de 4%.

→ Définition : Engagement des habitants situés dans une même zone géographique fondé sur la solidarité de voisinage. La participation citoyenne consiste à développer un comportement de nature à mettre en échec les cambriolages.

→ Objectif : Permettre une intervention ciblée des forces de sécurité dans la lutte contre les cambriolages, accroître le sentiment de sécurité et renforcer le lien social de voisinage.

→ Rôles respectifs :

Les résidents : constitution d'un réseau de voisins attentifs inscrits sur la base du volontariat créant une chaîne de vigilance avec une tête de liste, le "voisin référent".

La police Nationale : un référent Police Nationale assurera une coordination avec la Police Municipale. Madame MERAULT sera la "référente de la Police Nationale" pour ce quartier.

→ Phasage :

La nomination des référents sera validée en fonction du nombre de voisins portés volontaires et de la détermination des zonages.

Une réunion technique associant les "référents Police Nationale", la Police Municipale, les "voisins référents" sera organisée pour préciser le rôle des "voisins référents" ainsi que les modalités concrètes de transmission et d'exploitation des renseignements aux services de Police.

→ Zonages : la zone géographique doit s'étendre, dans un premier temps, sur un îlot constitué d'habitations pavillonnaires où une partie de la population est présente en journée et où une certaine cohésion sociale préexiste. Ces zones sont déterminées par la Mairie en lien avec la Police Nationale et la Police Municipale. (voir diaporama pour les zones proposées sur le quartier).

En outre, Madame MERAULT rappelle quelques préconisations à suivre :

- Ne pas laisser entrer dans son domicile des démarcheurs.
- Demander toujours de voir une carte professionnelle même si ces personnes viennent au titre de la Mairie, Police Nationale, Police Municipale, EDF, Gaz, Véolia, etc.
- Ne pas laisser entrer dans son domicile des inconnus sous prétexte d'avoir besoin de téléphoner, de boire un verre d'eau lors des fortes chaleurs, etc.
- Victime d'un cambriolage, ne pas rentrer dans l'habitation afin de ne pas effacer des indices et des empreintes qui pourraient être exploitables, appeler la Police Nationale, le "17", afin qu'une patrouille vienne sur place et déposer plainte.
- Départ en vacances : le signaler au Commissariat de Police Nationale et remplir le formulaire "Opération Tranquillité Vacances". Des patrouilles seront effectuées soit par la Police Municipale soit par la Police Nationale.

Monsieur ESNAULT remercie Madame MERAULT pour la présentation faite et toutes les précisions données.

Le Maire de Quartier signale qu'un formulaire circule dans la salle pour les personnes qui souhaitent proposer leur candidature en tant que "voisins référents" et les remercie par avance.

Il précise que pour l'instant, il y a 3 zones retenues. Si ce dispositif marche, il sera étendu à d'autres quartiers, si besoin est.

Enfin, Il mentionne qu'au fond de la salle, il y a des documents édités par la Police Nationale sur les "bons réflexes à avoir" et sur l'"Opération Tranquillité Vacances" et conseille à chaque participant de les prendre en partant.

- **Échanges avec l'assistance / Questions / Réponses :**

Le Maire de Quartier donne la parole aux participants pour débattre et recueillir leur avis sur ce dispositif.

→ *Témoignage d'un habitant du quartier qui a été victime à deux reprises d'effractions.*

Il a appelé à chaque fois la Police Nationale, une patrouille est intervenue très rapidement. Cette personne tient à remercier l'efficacité et le professionnalisme des policiers.

Madame MERAULT remercie pour ce témoignage. Elle rappelle que l'objectif de la Police Nationale est d'intervenir le plus rapidement possible et d'arrêter les auteurs des délits.

→ *Intervention d'une personne dont la mère a été victime d'une tentative de cambriolage.*

Il a téléphoné à la Police Nationale, celle-ci ne s'est pas déplacée parce que les policiers étaient en intervention ailleurs.

De plus, il signale que les heures d'ouverture mentionnées sur la porte d'entrée du Bureau de Police du Quartier ne sont pas celles qui sont pratiquées.

Madame MERAULT mentionne effectivement que les priorités liées à la sauvegarde de l'intégrité physique des personnes soit établie et qu'il peut arriver, lorsque tous les équipages sont pris en même temps sur d'autres lieux, qu'ils ne puissent se déplacer sur ce type d'effractions.

Concernant la plaque d'informations située au niveau de l'entrée du Bureau de Police, elle précise que celle-ci va être changée prochainement et les bons horaires y figureront.

Madame MERAULT en profite pour donner le numéro de téléphone de son Bureau de Police .

Il s'agit du 05 61 20 10 02.

Il est situé au 3 rue Corraze et les heures d'ouvertures sont les suivantes : 8h - 12h et 14h - 18h du lundi au vendredi. En dehors de ces jours et de ces heures, il faut appeler le "17".

→ *Une habitante tient à mentionner ce qu'elle a vécu.*

Des cambrioleurs ont pénétré dans son domicile, son chien les a tenus en respect. Pendant ce temps, elle a téléphoné à la Police qui lui a conseillé d'avoir un objet contondant à portée de main et est restée au téléphone avec elle jusqu'à que la patrouille arrive sur place. Cette dame tient à féliciter ces agents et les remercier pour leur gentillesse. Grâce à eux, elle n'a pas eu trop peur et s'est sentie protégée.

→ *Une riveraine du quartier du Pont des Demoiselles précise que dans la nuit d'un samedi, elle a été réveillée par des bruits provenant du patio de la MJC du Pont des Demoiselles.*

Des hommes (environ 10) déménageaient des caisses avec des caddies. Elle a appelé le "17", on lui a demandé de préciser le numéro exact de l'avenue Saint-Exupéry où se trouvait cette MJC. Faute de ne n'avoir pu donner le numéro exact, ils ne sont pas déplacés.

Elle a appelé Allo Toulouse avec la même formulation et précise que sa demande n'a pas abouti. Cette dame ne comprend pas.

Madame MERAULT mentionne qu'il est très important que l'Information transmise soit complète et précise. Un équipage ne peut se déplacer au hasard. Pour une intervention rapide et efficace, il faut que les agents aient toutes les informations nécessaires.

Cette riveraine poursuit son intervention en demandant au Maire de quartier de bien vouloir se renseigner sur toutes ces allées et venues le soir dans le patio de la MJC alors que rien n'est mentionné dans le programme de la MJC. Elle voudrait qu'une enquête soit ouverte.

Monsieur ESNAULT précise qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de vols ou cambriolages à la MJC du Pont des Demoiselles. Néanmoins, il va faire regarder ce problème.

→ *Témoignage d'un habitant qui intervient au nom de plusieurs propriétaires et/ou locataires demeurant place Mendès France et Bd Griffoul Dorval.*

Quotidiennement, ils subissent les conséquences d'une prostitution féminine et masculine et de diverses dégradations et désagréments qui y sont liés (bris des glaces des portes d'immeubles, barrière levante pour accéder au parking forcée, mouchoirs, papiers, préservatifs souillés dans les parkings et les halls d'immeubles, violences, agressions, outrage public à la pudeur, marginalité). Ils ont appelé le "17" qui leur a répondu que la prostitution était légale.

Emilion ESNAULT confirme qu'effectivement la prostitution est légale mais que le racolage est interdit.

Il fait mention que dans un quartier de Toulouse, la Mairie a pris un arrêté anti-prostitution à cause d'importantes nuisances relevées dans plusieurs rues en même temps. Mais il s'agit d'un arrêté temporaire, il est limité dans le temps et il ne peut en être autrement. C'est la loi et la Municipalité ne peut contourner la loi, elle doit l'appliquer.

Le Maire de Quartier conseille à chaque personne qui constate cette problématique, d'appeler Allô Toulouse (05 61 22 22 22). Monsieur ARSAC, dans sa fonction d'Adjoint au Maire en charge de la Sécurité et Prévention, a créé une cellule dénommée A.M.I. (Action Marginalité Insertion). Il s'agit d'intervenants sociaux qui peuvent aider des personnes en situation de difficultés sociales, sans ressources. Par contre, s'il y a violence, agressions, il faut bien sûr et tout de suite appeler le "17".

→ *Un habitant intervenant en son nom et celui de son voisin, souhaite avoir une précision.*

Son voisin et lui-même ont fait placer dans leurs maisons isolées, un système d'alarme avec détecteur et prise de photos. Il voudrait savoir, s'il y a effraction, si la Société peut appeler la Police Nationale directement.

Il fait également remarquer qu'avec son voisin, ils essayent de ne pas partir en même temps. D'ailleurs, cela a permis de faire échouer une tentative de cambriolage. Son voisin a appelé la Police Nationale qui est venue immédiatement sur les lieux. Il tient à le signaler.

Madame MERAULT précise que la Société peut et doit appeler la Police Nationale. De plus, la Police Nationale saisira les enregistrements et les photos. Si ces documents sont exploitables, ils pourront servir dans l'enquête qui sera ouverte suite au dépôt de plainte.

→ Une riveraine du quartier Malepère précise que des personnes Roms ont été relogées cet été dans des maisons chemin des Carmes et route de Labège.

Elle précise que ceux-ci se sont permis de pénétrer dans son jardin soit la nuit soit en son absence et ont récupéré tous les fruits et légumes s'y trouvant. Cela s'est produit à plusieurs reprises.

Emilion ESNAULT informe que lorsqu'une Municipalité se trouve confrontée à la constitution d'un camp de personnes Roms, il y a deux solutions :

- soit elle laisse faire, met des moyens pour éviter un manque total d'hygiène (containers, mise à disposition de branchements d'eau et d'électricité, ramassage des ordures ménagères et des encombrants).
- soit elle décide de démanteler le camp et donc dans ce cas-là, elle doit appliquer la loi « Valls ». C'est à dire, elle doit reloger toutes les personnes pour une période maximum de 18 mois. Ces personnes s'engagent à scolariser les enfants, à apprendre le français, à suivre une formation en vue de trouver un emploi. Des travailleurs sociaux interviennent pour les aider dans leurs démarches.

En 2015, le camp de personnes Roms du Ramier a été démantelé. Un bilan a été fait, il est plutôt positif, la réinsertion fonctionne. Ce n'est pas idyllique mais cela fonctionne.

Cet été, effectivement le camps présent à Montaudran a été démantelé et les personnes relogées.

Il convient de rester vigilant quant au comportement des personnes en réinsertion. Elles signent en effet un contrat au démarrage du processus et elles s'engagent à avoir un comportement exemplaire sans quoi le processus peut prendre fin et elles perdent leur logement temporaire.

- **La Police Municipale.**

Monsieur ESNAULT accueille et remercie Monsieur Pierre RUEDA, Directeur Opérationnel des Services de Police Municipale.

Monsieur RUEDA précise que la Police Municipale est complémentaire de la Police Nationale mais avec des prérogatives plus limitées par rapport à la Police Nationale :

- Les agents de la Police Nationale sont des officiers de police judiciaire.
- Les policiers municipaux sont des agents de police judiciaire. Ils relèvent les infractions, les flagrants délits au niveau de l'insalubrité et des manquements à la tranquillité.

Il mentionne que lors de la campagne électorale, Monsieur Jean-Luc MOUDENC s'était engagé à doubler les effectifs de la Police Municipale.

Ils étaient 170, aujourd'hui ils sont 291 pour atteindre 330 en 2020 avec une amplitude horaire de 24 h/ 24 et de 7 jours/ 7. Avant, ils arrêtaient à 1h du matin et reprenaient à 5h. Maintenant, la Police Municipale travaille en continu. Entre 22h et 6h, cela concerne davantage les nuisances sonores, les tapages nocturnes et les occupations du domaine public.

Pierre RUEDA informe que volontairement, la Police Municipale n'a pas de standard téléphonique propre. Cela afin qu'il n'y ait pas de confusion avec le standard de la Police Nationale, le "17". Il précise qu'un policier municipal est présent au Commissariat Central et peut ainsi relayer tout ce qui se passe sur la Voie Publique.

La Police Municipale fonctionne en direct avec Allô Toulouse qui travaille 24h/24 et 7 jours/7. C'est une plateforme téléphonique qui est capable d'orienter toutes les demandes.

Monsieur le Directeur opérationnel de la Police Municipale signale qu'une convention de coordination a été signée en décembre 2014 entre la Police Municipale et la Police Nationale. Celle-ci répartit les tâches de chacun. Toutes les semaines, il y a une rencontre entre les États-majors de la Police Nationale et de la Police Municipale pour faire le point.

Monsieur RUEDA fait état de la création d'une nouvelle cellule réservée au stationnement abusif de longue durée et aux voitures épaves. Le parc fourrière a été doublé.

Par exemple, une grande opération va être menée en fin d'année (environ 100 fourrières) concernant des voitures épaves sur les quartiers dits « sensibles » pour éviter qu'elles ne brûlent le 31 décembre prochain.

Un grand PC (Poste de Commandement) « opérations vidéo » avec plus de 200 caméras sur Toulouse a été monté. Au niveau de ce PC, il y a des policiers municipaux qui sont présents afin d'être plus réactif sur la voie publique par rapport à ce qui est constaté. Les images sont aussi transmises en direct au niveau de la Police Nationale. Tout cela est fait dans un but : augmenter la performance.

Enfin, Monsieur RUEDA donne quelques chiffres sur le quartier pour l'année 2016 :

814 interventions ont été faites dans tous les domaines.

- 399 ont conduit à l'édition de 1144 Procès-Verbaux,
- 130 fourrières dans le cadre du stationnement abusif et gênant,
- 80 interventions au niveau de la sécurisation du quartier,
- 68 sur les gens du voyage,
- des interventions sont également effectuées dans le cadre de l'"Opération Tranquillité Vacances". Il y a un travail de collaboration entre la Police Nationale et la Police Municipale. 50% de cette surveillance est assurée par la Police Nationale et 50% par la Police Municipale. Un mot est laissé dans les boîtes aux lettres à chaque passage.

Au cours de cette année, 1590 infractions au code de la route ont été constatées et sanctionnées.

Pierre RUEDA conclut son intervention en précisant que la Police Municipale va être sectorisée. Des fonctionnaires policiers municipaux vont être affectés au quartier et ainsi connaîtront parfaitement les problématiques du secteur.

Emilion ESNAULT remercie Monsieur RUEDA pour sa présence et toutes les informations fournies.

## **2 - Réalisations et Événements récents sur le quartier :**

Emilion ESNAULT précise que la liste n'est pas exhaustive mais permettra de faire un point et d'ouvrir le débat pour toutes les questions diverses. (voir le diaporama diffusé en séance)

Il précise que lors des échanges, s'il y a des sujets évoqués qui sont complexes et lourds, il s'engage à en prendre note et fera si besoin est, une réunion spécifique. En effet, le Maire de Quartier rappelle que la Commission de Quartier est une réunion publique d'intérêt général donc, il faut que tout le monde puisse s'exprimer et que les sujets intéressent tout le monde.

### → **Des réalisations et Événements récents :**

- Création de la liaison avenue de Lespinet/boulevard de la Méditerranée avec la réalisation d'un mur anti-bruit (style Gabion) et plantation d'arbres.
- Restructuration du parking Struxiano et plantation d'arbres.
- Travaux en cours pour l'arrivée des linéos 7 et 8.
- Réfection de la liaison piétonne et de la piste cyclable avenue des Herbettes.
- Ouverture de la liaison piétonne entre le chemin Bitet et la route de Revel.
- Implantation d'une borne fontaine à boire sur l'espace vert de la Terrasse à proximité de l'aire de jeux des enfants.
- Protection du trottoir devant les 331 et 333 avenue Jean Rieux.
- Poursuite des travaux des jardins de la ligne au niveau de Toulouse Aerospace. L'inauguration est prévue au printemps 2017.
- Emilion ESNAULT rappelle l'arrivée du pôle de compétitivité espace et systèmes embarqués, fleuron de la recherche, sur le site de Toulouse Aerospace de Montaudran.
- Réalisation de 4 fresques graffiti dans le quartier du Pont des Demoiselles (1 dans le cadre du festival Rose Béton, 2 dans le cadre du festival Sô Tolosa avec la participation de la MJC et 1 au niveau de l'école élémentaire Anatole France avec la participation des enfants).
- Achat de 2 sapins lumineux sur l'enveloppe territoriale de la Démocratie Locale, un a été installé devant l'Espace du Pont des Demoiselles, l'autre au niveau de la place de l'Ormeau.
- 14 sapins offerts par la Mairie de Toulouse ont été livrés et mis en place sur tout le quartier. Les associations, comités de quartier, CLAE et clubs ont été sollicités pour leur décoration. Emilion ESNAULT tient à remercier tous les participants et les félicite pour leur implication.
- Animation avec le Père Noël avenue Saint-Exupéry, le 10 décembre 2016.
- Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants sur le secteur 5 qui s'est tenue à l'espace du Pont des Demoiselles, présidée par Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse en présence des 3 Maires de quartier ( Emilion ESNAULT pour le 5.1, Florie LACROIX pour le 5.2 et Sophia BELKACEM-GONZALEZ de CANALES pour le 5.3), le 19 novembre 2016.
- Réunion publique d'information concernant le Faubourg Malepère (13 décembre 2016). Elle a réuni 125 personnes.



→ **Quelques réalisations futures / projets :**

- Mise en place d'une boîte à lire sur le quartier de Firmis.
- Implantation de tables de pique-nique dans le jardin du Hibou et dans le parc de la Marcaissone.
- Sécurisation de la circulation piétonne route de Labège avec la réalisation d'un trottoir entre les n° 65 et 101 bis. Les travaux commenceront dans le courant de février 2017.
- Construction du groupe scolaire sur le Faubourg Malepère. Celui-ci sera dénommé Georges Mailhos et ouvrira en septembre 2019.

**3 - Echanges avec l'assistance / Questions diverses / Réponses :**

→ *Le Comité de quartier de la Terrasse invite les habitants à venir les voir ainsi que chacun dans leur Comité ou Association représentant les riverains et à leur faire part de leurs propositions pour améliorer le cadre de vie.*

Monsieur ESNAULT fait remarquer qu'il prend du plaisir à travailler avec ces structures et les félicite pour leurs dynamismes et les actions menées dans le cadre de la vie associative du quartier.

→ *Le stationnement sauvage rue Lécrivain est quasi permanent.*

Des personnes alertent sur ce stationnement qui ne fait qu'augmenter. Il est dû en particulier à la grande fréquentation et au stationnement du personnel des 2 cliniques Saint Jean du Languedoc et Saint-Exupéry. Il est à noter aussi un problème au niveau du marquage au sol. Certains anciens marquages réapparaissent et peuvent porter à confusion.

Souhait des riverains :

- Libérer les trottoirs.
- Enlever le stationnement en chicane et ne mettre le stationnement que d'un seul côté.

Le Maire de Quartier rappelle qu'il faut appeler « Allô Toulouse », chaque fois qu'il y a des stationnements abusifs, dangereux (Tél : 05 61 22 22 22).

Il rappelle que le stationnement en chicane a été réalisé à la demande des riverains pour limiter la vitesse, ce qui est également une problématique rappelée sur cette voie de circulation.

Emilion ESNAULT est prêt à examiner tout processus pour essayer de trouver une solution dans cette rue.

Le Maire de Quartier précise que la clinique Saint-Exupéry reste sur le quartier et va se développer. Les travaux de cette extension vont commencer en avril 2017 par la construction d'un parking en sous-sol de 268 places au lieu des 124 actuelles. Il y a aura 5 niveaux et sera réservé aux personnels et aux patients. Cette offre supplémentaire pour la clinique devrait permettre d'apaiser, du moins en partie, ces questions de stationnement rue Emile Lécrivain.

→ *Chantiers de construction rue Bajac :*

Des habitants font remarquer que les entreprises de second œuvre qui interviennent au niveau des 2 chantiers immobiliers, se garent n'importent où et bloquent même la rue sans autorisation.

Monsieur ESNAULT constate que certains promoteurs immobiliers et les entreprises qui interviennent ne respectent pas les riverains et le domaine public.

Il rappelle qu'il y a une clause dans les permis de construire. Le promoteur peut, avant le début du chantier, faire faire un constat d'huissier concernant l'état des voiries et des trottoirs. A défaut, l'état de la chaussée est réputé en bon état.

A la fin du chantier, Emilion ESNAULT a demandé à ce qu'un constat soit fait systématiquement par les agents du Pôle Territorial Est de Toulouse Métropole. Si la rue et les trottoirs sont détériorés, ceux-ci seront repris par Toulouse Métropole à la charge du promoteur et des entreprises intervenantes.

De plus, il demande aux riverains de lui signaler soit en téléphonant à son secrétariat (Tél : 05 67 73 83 32) soit par mail ([emilion.esnault@mairie-toulouse.fr](mailto:emilion.esnault@mairie-toulouse.fr)) ce type de situation.

→ *La circulation chemin Carrosse, rue Gonin et ailleurs devient difficile.*

Monsieur ESNAULT propose qu'une présentation du plan de circulation actuel et des aménagements futurs puisse être faite lors d'une prochaine Commission de Quartier. C'est un sujet important et qui est très sensible.

→ *Devenir de la liaison piétonne entre l'impasse Génin et la rue Delmotte.*

Une pétition de 180 signatures demandant que cette liaison soit maintenue, est remise au Maire de Quartier.

Monsieur ESNAULT indique que la Municipalité ne souhaite absolument pas voir fermer cette liaison piétonne. Son soutien au maintien de ce piétonnier libre est total. Malheureusement ce maintien est lié aux décisions des assemblées générales des copropriétés (privées) sur lequel il débouche. Une médiation et solution sont recherchées activement par le Maire de Quartier. Si une solution pérenne est trouvée, il propose de l'améliorer et de l'éclairer.

Ce chemin sert de liaison pour rejoindre directement le centre commercial Gonin qui est d'ailleurs en reconstruction et qui va s'agrandir, le groupe scolaire, la crèche, l'ASCM, le terminus de la ligne 22 et de la future linéo 8.

Il rappelle le contexte :

- Une propriété s'est fermée chez elle sans rien demander.
- Une deuxième copropriété veut se fermer. L'autorisation d'urbanisme concernant cette fermeture a été retirée à la demande de Monsieur ESNAULT car cette fermeture bloquait l'accès au piétonnier.

Le Maire de Quartier a reçu les 3 syndics pour qu'ils essayent de se parler entre eux et trouver un compromis. Emilion ESNAULT s'engage à tout faire pour leur faire prendre leurs responsabilités.

→ *Remise en état de l'éclairage du chemin Carrosse.*

Monsieur ESNAULT va regarder cette problématique à double titre, en tant que Maire du Quartier mais aussi en tant qu'élu en charge de la délégation de l'éclairage public.

→ *Le marquage des pistes cyclables rues Védrines, Gonin et Didier Daurat est pratiquement effacé.*

Le Maire de Quartier va intervenir prochainement auprès du Pôle Territorial Est de Toulouse Métropole afin que ce dossier soit examiné.

*Emilion ESNAULT remercie tous les participants, lève la séance à 22h15 et propose à tout le monde de se retrouver autour du pot offert par la Municipalité de Toulouse pour un moment amical et d'échanges.*